



**Documents d'information
sur l'UIT**

EVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE L'UIT

Fondée sur le principe de la coopération internationale, l'UIT est la principale instance mondiale au sein de laquelle les parties peuvent rechercher un consensus sur diverses questions ayant une influence sur l'avenir de l'industrie des TIC.

Rapprochement entre diverses branches d'activité du secteur des TIC

La spécificité de l'UIT – organisation fondée sur les partenariats public-privé depuis sa création en 1865 – parmi les organisations du système des Nations Unies est qu'elle rassemble 193 Etats Membres, plus de 700 entités du secteur privé et une soixantaine d'établissements universitaires.

Les Membres de l'UIT représentent un large éventail du secteur mondial des TIC, qu'il s'agisse de grands équipementiers et exploitants mondiaux, de petites entreprises novatrices utilisant des technologies nouvelles ou émergentes, ou encore de grands instituts de recherche-développement et établissements universitaires.

Les gouvernements participent aux travaux de l'UIT en tant qu'Etats Membres. Les entités du secteur privé y prennent part en tant que Membres de Secteur ou Associés, ce qui leur permet de contribuer à l'élaboration de normes et de bonnes pratiques à l'échelle mondiale, de participer à des débats aux niveaux mondial et régional, de nouer des partenariats public-privé innovants et d'entretenir des contacts en réseau avec des régulateurs, des décideurs et des experts des TIC représentant le secteur privé et les établissements universitaires.

[Les Membres de Secteur et les Associés](#) jouent un rôle capital dans les travaux de l'Union; ils aident les Etats Membres à résoudre les questions qui se font jour et à s'adapter à l'évolution rapide du secteur des télécommunications/TIC.

Fondée sur le principe de la **coopération internationale**, l'UIT est la principale instance mondiale au sein de laquelle les parties peuvent rechercher un consensus sur diverses questions ayant une influence sur l'avenir de l'industrie des TIC.

Les Etats Membres

L'UIT compte au total [193 Etats Membres](#). Les Etats Membres fondateurs de l'Union étaient 20 pays européens qui ont signé la première Convention télégraphique internationale, le 17 mai 1865 à Paris. Le dernier pays à devenir membre est le Soudan du Sud, depuis le 3 octobre 2011.

Les Etats Membres décident de contribuer volontairement au fonctionnement de l'Union en choisissant librement une «classe de contribution» correspondant à un certain montant financier.

Le montant de l'unité contributive versée par les Etats Membres pour la période 2012-2015 est fixé à **318 000 CHF**. Les Etats Membres choisissent leur classe de contribution, qui va de 40 unités au maximum à 1/16 unité pour les pays désignés par les Nations Unies comme les pays les moins avancés. Le montant de l'unité contributive est resté inchangé depuis 2006.

Vous trouverez [ici](#) la liste complète des classes de contribution et une explication des modalités de participation des Etats aux activités de l'UIT.



Les membres du secteur privé et les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Les trois Secteurs de l'UIT, à savoir le [Secteur des radiocommunications \(UIT-R\)](#), le [Secteur de la normalisation des télécommunications \(UIT-T\)](#) et le [Secteur du développement des télécommunications \(UIT-D\)](#) sont ouverts à la participation des membres du secteur privé.

Chaque Secteur de l'UIT établit des commissions d'études travaillant sur un domaine précis. **Les organisations ou entités peuvent devenir membres de l'un quelconque des Secteurs de l'UIT ou des trois Secteurs.** Les Membres de Secteur à part entière sont habilités à participer aux travaux de toutes les commissions d'études, tandis que les organisations ou entités qui ont un domaine d'activité précis peuvent opter pour la participation aux travaux d'une seule commission d'études en qualité d'Associé.

Les établissements universitaires, universités et instituts de recherche associés bénéficient de tarifs préférentiels, de même que les Membres de Secteur issus de certains pays en développement.

La spécificité de l'UIT parmi les organisations du système des Nations Unies est qu'elle rassemble 193 Etats Membres, plus de 700 entités du secteur privé et une soixantaine d'établissements universitaires.

CONTRIBUTIONS ANNUELLES – SECTEUR PRIVE	
Secteurs de la normalisation des télécommunications/des radiocommunications	
Membres de Secteur	31 800
Membres de Secteur provenant de pays en développement (ayant un revenu par habitant inférieur à 2 000 USD)	3 975*
Associés	10 600
Etablissements universitaires et instituts de recherche	3 975
Etablissements universitaires et instituts de recherche provenant de pays en développement	1 987,50
Secteur du développement	
Membres de Secteur	7,950
Membres de Secteur provenant de pays en développement	3,975
Associés	3,975
Associés provenant de pays en développement	1,987.50
Etablissements universitaires et instituts de recherche	3,975
Etablissements universitaires et instituts de recherche provenant de pays en développement	1,987.50

Tous les montants sont libellés en CHF.

* N'est pas encore Membre de Secteur et n'est pas une filiale d'une société multinationale dont le siège se trouve dans un pays développé.

Une organisation ouverte et inclusive

Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Au total, 63 établissements universitaires prennent part aux travaux de l'UIT depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010 réunie à Guadalajara (Mexique), dans le cadre de laquelle les Etats Membres ont élargi la participation aux établissements universitaires, pendant une période d'essai. Cette nouvelle catégorie de membres, appelée «établissements universitaires, universités et instituts de recherche associés»,



Chaque Secteur de l'UIT établit des commissions d'études travaillant sur un domaine précis.

permet à ces établissements de jouer un rôle important dans l'élaboration de normes et de recommandations, tout en étant reconnus comme des experts dans leurs domaines respectifs. En participant aux travaux des commissions d'études relevant de leurs domaines, les Etats Membres, les Membres des Secteurs et les Associés peuvent bénéficier des compétences spécialisées et des conseils des universitaires sur des stratégies en matière de TIC. Parallèlement, les professeurs et leurs étudiants peuvent avoir accès à des statistiques et études de pointe dans le domaine des TIC.

La Conférence de plénipotentiaires de 2014 examinera des propositions visant à élargir encore l'accès des établissements universitaires.

Participation des ONG

Les ONG sont invitées à devenir Membres de Secteur ou Associés et à participer aux travaux des commissions d'études, aux ateliers mondiaux et régionaux et à d'autres activités. Elles sont parfois exonérées du paiement des droits de participation si ce sont des acteurs incontournables, d'envergure internationale, dans un domaine de travail essentiel pour l'UIT – on citera par exemple le cas de l'Internet Society, qui est membre de l'UIT sans frais depuis 1995.

Sur les 112 organisations à but non lucratif, internationales et régionales qui ont été exonérées de paiement, la moitié sont des ONG. Le principal critère d'exonération est fondé sur la réciprocité. Les organisations ainsi exonérées acceptent de fournir à l'UIT un accès à leurs réunions et publications à des conditions similaires, ainsi que d'autres avantages.

A la lumière des indications du **Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines**, la Conférence de plénipotentiaires de 2014 examinera les possibilités pratiques de la création d'une nouvelle catégorie de membres pour les ONG, en même temps qu'elle reverra les critères existants exonérant du paiement des droits de participation.